

MEUBLES

Pour être admis à l'Oekofoire, les menuisiers qui fabriquent eux-mêmes leurs meubles devront fournir les informations sur les matériaux utilisés. Les marchands de meubles proposant des meubles de fabrication industrielle et souhaitant exposer à l'Oekofoire devront fournir les informations sur les matériaux utilisés, mais également énumérer les détails relatifs aux meubles finis.

Font partie des meubles: les armoires, étagères, tables, chaises, lits, cuisines ainsi que tous les travaux de menuiserie intérieure, comme p.ex. les portes intérieures, escaliers, les lambris en bois pour murs et plafonds.

Critères pour chaque meuble:

- Pour autant que possible, il s'agira d'un meuble en matières premières naturelles.
- Pas de formation de champs électrostatiques.
- Le revêtement sera perméable à la vapeur d'eau et non problématique.
- Seuls des bois et matériaux dérivés du bois non traités doivent être utilisés (ni fongicides ni insecticides)
- Le meuble ne contiendra pas de pierre artificielle/recomposée.

BOIS ET MATÉRIAUX DÉRIVÉS DU BOIS

Sont admis:

- les bois massifs provenant de peuplements forestiers de l'Europe centrale de préférence d'origine régionale et avec un label FSC;
- des panneaux dérivés du bois, fabriqués à partir de bois massifs, avec:
 - des liants minéraux (magnésite etc.)
 - des colles urées - taux d'émission au moins de la classe E1, préférence pour émissions de moins de 0,05 ppm.

Sont admis sous réserve:

- les bois exotiques avec label FSC selon le champ d'application
- les bois scandinaves, australiens, canadiens et américains avec certificat FSC

Ne sont pas admis:

- les bois en provenance non-européenne, sans label FSC
- les bois précieux menacés de disparition, comme le bois d'ébène, le wengé, le palissandre etc.

COLLES A BOIS POUR LA FABRICATION ARTISANALE

Sont admises:

- la colle animale ou la colle de caséine sans additifs synthétiques
- les colles au polyvénylacétate solubles dans l'eau, sans solvants organiques et sans fongicides (colle blanche/vinylique)
- les colles à dispersion avec GISCODE D1 ou D2

Admise sous réserve:

- la colle résinique phénol-formol uniquement pour des éléments résistant à l'eau, comme p.ex. les fenêtres et les portes extérieures.

Non admises:

- la colle à la résine urée-formaldéhyde
- la colle à la résine mélamine-formaldéhyde
- les colles à l'isocyanate (Polyuréthane, PU, PUR, PDMI).

VERNIS

Les vernis destinés au revêtement de la surface du bois et des métaux, qui forment une couche très mince sur l'objet, comprennent une multitude de composants. Ces derniers se subdivisent en cinq groupes : les pigments et les couleurs, les solvants, les liants, les agents conservateurs et les matières auxiliaires. En principe il faudra contrôler pour chaque produit si sa fabrication, son utilisation et son élimination ne nuisent ni à l'environnement, ni aux habitants, ni aux personnes impliquées dans l'usage.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'existe pas de vernis sans inconvénient. C'est pour cette raison qu'il convient d'éviter l'emploi du vernis dans la mesure du possible. Ses composants polluent l'air que nous respirons, les matériaux utilisés lors de la fabrication ont des répercussions négatives sur l'environnement. Mais on peut réduire ces nuisances au strict minimum. Pour ménager sa santé, on n'appliquera pas le vernis au pistolet, mais par une technique de peinture classique.

Tous les composants doivent figurer sur les récipients ou sur une notice jointe (déclaration complète).

Pigments et couleurs

Pendant l'emploi, ils ne sont guère sinon légèrement nocifs pour l'utilisateur. Mais les substances synthétiques sont polluantes au cours du processus de fabrication et lors de l'évacuation.

Sont admis:

- les pigments et couleurs naturels.

Solvants

Ils provoquent des émissions tant qu'ils sèchent. Durant ce processus, ils polluent fortement l'environnement et l'air ambiant. Les solvants peuvent être subdivisés en quatre groupes:

L'eau: un solvant qui ne comporte aucun risque. Mais les vernis solubles dans l'eau exigent des agents conservateurs pour assurer la durabilité du mélange composé de pigments organiques et d'eau. Les composants peuvent exhaler pendant des années et sont donc susceptibles de polluer l'air ambiant.

Les résines naturelles: elles peuvent contenir du limonène et des terpènes, considérés comme allergènes. Le limonène est également soupçonné d'être cancérigène.

Les aromatiques (groupe des hydrocarbures/VOC): ils ont de fortes répercussions sur l'utilisateur, car ils exhalent rapidement et fortement. Ils ont un effet narcotique et provoquent des maux de tête et des vertiges. Ils sont par ailleurs très dangereux pour la santé. Le benzène, le toluène et les xylènes font partie de ce groupe.

Les composés acycliques (groupe des hydrocarbures/VOC): ils ont de fortes répercussions sur l'utilisateur, car ils exhalent rapidement et fortement. Ils ont un effet narcotique et provoquent des maux de tête et des vertiges. Il faut donc veiller à bien aérer la pièce pendant l'emploi.

Les composés acycliques proviennent de la pétrochimie. En dépit de leur origine problématique – et contrairement aux aromatiques – ils présentent néanmoins quelques avantages:

- la conservation des composants organiques de la couleur avant son utilisation,
- après le séchage (2-3 semaines) ils n'exhalent plus, ce qui fait que l'environnement n'est plus pollué,
- les exhalations ne nuisent pas à l'environnement et leur dégradation se fait rapidement et sans problème.
- ils ne sont pas allergènes (contrairement au limonène p.ex.) et ils constituent donc une solution de rechange valable pour les personnes souffrant d'allergies.

Sont admises:

- les couleurs solubles dans l'eau sans agents conservateurs,
- les couleurs à base de résine naturelle sans limonène et sans terpènes.
- les couleurs contenant des solvants et dont les solvants sont des composés acycliques.

Liants (agents filmogènes et plastifiants)

Agents filmogènes: ils contribuent à la formation d'une pellicule de couleur régulière. Des résines synthétiques et naturelles, des huiles et des colles sont utilisées à cet effet. C'est en raison du processus de fabrication que la préférence est à accorder aux produits naturels. Une exception sera faite pour les résines alkydes produites à base d'huiles et de graisses naturelles.

Sont admises:

- les résines naturelles
- les huiles naturelles
- les colles naturelles
- les résines alkydes

Plastifiants: ils contribuent à l'élasticité de la couche de vernis et préviennent l'apparition de fissures. Certains vernis sont exempts de plastifiants. Les plastifiants synthétiques s'avèrent problématiques dans toutes les phases de la vie.

Sont admis:

- les plastifiants naturels comme la résine de mélèzes, l'huile de ricin etc.

Non admis:

- les plastifiants synthétiques comme la résine phtalique, les phosphates etc.

Les agents conservateurs

Ils préviennent l'altération du vernis avant son utilisation, provoquée par les moisissures et les bactéries qui s'attaquent aux substances organiques contenues dans le produit. Ces agents conservateurs sont donc des fongicides, des glycols et du formaldéhyde. Les biocides polluent l'air ambiant.

Ne sont pas admis:

- les agents assurant la conservation du produit dans le pot de peinture.

Si tous les composants répondent à ces critères, les peintures munies des codes GISBAU M-DF03, M-DF-04, M-KH01, M-LL01 (si le solvant ne comporte pas de risque, comme l'huile de térébenthine p.ex.), M-LL04, M-LL05, M-LW01 (si à base de résines alkydes), M-SF01, M-SK01 et M-SK02 pourront être admises.

La très grande majorité des produits de ces groupes ne contient pas de composants problématiques. Mais comme l'un ou l'autre produit peut néanmoins contenir des substances problématiques, aucun groupe ne peut être déclaré en bloc comme étant exempt de risque.

Sont admis les peintures et vernis certifiés « natureplus ».

Ne sont pas admis:

- les vernis polyuréthanes
- les vernis DD (Desmodur-Desmophen)
- les vernis durcissant à l'acide
- les acrylates

Les escaliers et les fenêtres doivent répondre à des exigences particulières. C'est pourquoi, des exceptions sont possibles au niveau des produits pour le traitement de surfaces.

HUILES ET CIRES

Tous les composants doivent figurer sur les pots de peinture ou sur une notice jointe (déclaration complète).

Sont admises:

- les huiles et les cires sans solvants
- les huiles et les cires dont les solvants sont des terpènes naturels
- les cires à chaud
- l'huile de lin et le vernis à l'huile de lin
- l'huile de bois
- l'huile dure à la résine naturelle
- la résine naturelle
- l'huile naturelle

REMBOURRAGES ET NOYAUX DE MATELAS

Sont admis:

- le latex naturel ou les fibres naturelles non traitées comme la paille, le jute, la fibre de coco, la laine, le crin, le crin végétal etc.

Non admis:

- le latex synthétique en tant que rembourrage
- la mousse de polyuréthane
- la mousse de polyester
- les produits retardateurs de flammes
- les stabilisateurs latex et UV
- biocides pour le traitement de matières naturelles

TISSUS POUR LA TAPISSERIE

Les critères sont identiques à ceux

- du cuir, voir sous cuirs
- des tissus, voir sous textiles naturels

AUTRES MATÉRIAUX POUR MEUBLES

Sont admis:

- le liège et le linoléum, dans la mesure où ils correspondent aux critères pour revêtements de sol
- le verre

Admis sous réserve:

- les métaux et polyoléfines sous forme de petites pièces uniquement là où c'est requis par la construction, comme p.ex. pour les poignées, les charnières, les vis et les assemblages angulaires, les taquets, les éviers en inox, les hottes aspirantes en inox, les éléments de construction de tables et de chaises.

Non admis:

- les armatures de lit en métal
- les tiroirs ou tablettes d'étagères en plastique ou toutes les grandes pièces qui peuvent également être fabriquées en bois
- la mousse de polyuréthane ne doit pas être utilisée pour la pose de châssis de portes.